

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOMAZAN

**Le 3 avril 2024 à 20h30,**

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. FABRE Benoit, conseiller.

Date de la convocation : 21/03/2024

Présents : 10/14 : Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. Louis DONNET, M. FABRE Benoit, M. MANGIN Jean-Baptiste, Mme REUTER Dominique, Mme STEEMERS Pascale, M. LOUCHE Robin

Absents : Mme CREPEL Christine, Mme GAFFET Muriel, M. FAYAD Ghassan, M. SENOT Laurent

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. FABRE Benoit a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire est expressément sorti pour ce vote.

### FINANCES Affectation du résultat Budget Principal et Assainissement 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation à l'unanimité des comptes administratifs 2023 des budgets principal et annexe de l'assainissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE les affectations de résultat tel que :

## BUDGET PRINCIPAL

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-257 181.13 €		-116 457.14 €	1 013 000.00	433 500.00 €	59 861.73 €
				1 446 500.00		
FONCT	440 436.02 €	194 304.28 €	330 476.92 €	Recettes		576 608.66 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

OO1

- 373 638.27

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12</b>	<b>576 608.66 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>0.00 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		<b>0.00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>576 608.66 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>0.00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b> Déficit à reporter (ligne 002)		<b>0.00 €</b>

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-206 675.43 €		5 737.16 €	0.00 €	0.00 €	-200 938.27 €
FONCT	7 626.63 €	7 626.63 €	96 916.26 €	Recettes		96 916.26 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12</b>	<b>96 916.26 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>96 916.26 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		<b>0.00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>0.00 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>96 916.26 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b> Déficit à reporter (ligne 002)		<b>0.00 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus